

1-Accueil et ouverture de l'AG

Je déclare l'Assemblée Générale de l'Union Départementale des DDEN des Deux-Sèvres ouverte.

Hommage aux camarades disparus

Nous allons rendre hommage à nos deux camarades disparus, Gérard BOUTET et Gilbert TOUCHARD.

Merci !

Avant de donner la parole à Geneviève TEYTAUD, présidente de la délégation de St Maixent l'Ecole qui nous reçoit aujourd'hui, je souhaite les remercier pour leur investissement dans la préparation de cette journée.

(Geneviève, la parole est à toi)

Mot de bienvenue de Geneviève et présentation des films

Merci à Geneviève TEYTAUD, Bernard de LITARDIERE, sans oublier toute l'équipe éducative de cette belle école publique de Sainte Eanne pour la réalisation de cette vidéo. S'il en était encore besoin, elle montre tout le savoir-faire et l'investissement des personnels de nos établissements ruraux.

Remerciements

Un grand merci aux délégations des Unions venues des départements voisins Charente, Charente Maritime et Vienne.

Je remercie aussi de leur présence, Madame la directrice de l'Ecole de Sainte Eanne, Monsieur Patrice AUZURET Maire de Sainte Eanne et Vice-président de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, qui nous a si cordialement reçus et guidés lors de notre journée de préparation de l'Assemblée Générale, Monsieur Daniel JOLLIT Président de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre qui nous a gracieusement mis à disposition la salle pour notre Assemblée Générale, Monsieur le Conseiller Départemental, Madame la vice-présidente de la Région, Madame la députée, Monsieur le Sénateur, Madame l'inspectrice de l'Education Nationale, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

Sont excusés : sénateur et députée

2 - Rapport moral

Une année, une année déjà que je préside l'Union des DDEN des Deux-Sèvres.

C'est long et court à la fois.

Court parce que j'ai l'impression que c'était hier et que le temps nous a manqué pour quelques avancées programmées : révision de nos statuts (je vous en reparlerai après en fin du rapport moral), élection en conseil d'administration d'un troisième vice-président, mise à jour du site de notre union, révision des règles visant à définir la nature des projets d'écoles susceptibles d'être aidés financièrement par les DDEN... Une commission mise en place au dernier CA (merci à Geneviève, Jacqueline, Chantal, Jean-Marie et Jacques) y a travaillé et c'est ainsi qu'est née « l'aventure citoyenne » : un travail de mémoire, devoir d'histoire et de construction d'un citoyen responsable. Pour ce, un partenariat s'est instauré avec le Centre Régional « Résistance & Liberté » installé à Thouars, institution labellisée par les services du Rectorat. Je vous demanderai d'en approuver la mise en place par la suite.

Long, parce ce que cela représente de nombreuses réunions, des rencontres de travail avec quantité de nouveaux interlocuteurs avec l'espoir d'une avancée dans nos préoccupations.

La première difficulté rencontrée et non des moindres fut celle de la communication et de la connaissance de l'ensemble des adhérents avec leurs activités et leurs préoccupations. Je l'ai écrit et je le redis ce matin, il est difficile de vous connaître, de nous connaître si la communication est peu ou pas existante.

Je veux vous remercier, toutes et tous, chers collègues qui consacrez beaucoup de temps au service de l'Ecole publique. Les présidents des délégations, les membres de ces délégations, plus particulièrement toutes celles et ceux qui assistent aux conseils d'école. Les membres assidus du Conseil d'Administration, et enfin les membres du bureau que je sollicite à chaque instant et qui répondent toujours présents avec sérieux et compétence.

Un merci appuyé à nos deux webmasters Olivier D'Araujo et Bruno Blanchet qui ont permis une mise à jour plus rapide de notre site. Ils vont continuer à le faire vivre intensément (nous sommes preneurs d'images,

vidéos, sur tout événement qui met en valeur nos écoles publiques rurales et nos activités dans chaque délégation).

Quelle est la place pour le DDEN dans les projets de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale ?

Le citoyen que je suis, s'interroge sur la précipitation à faire adopter le projet de loi « *pour une école de la confiance* » voté par l'Assemblée nationale le 19 février 2019.

Le DDEN que je suis, s'interroge **sur la place et le rôle des DDEN dont il n'est point question dans le texte du projet.**

Quel avenir pour l'école ? Qui prendra les décisions ? Taille des établissements, dispositifs REP et REP +, handicap, périscolaire, rythmes... et la laïcité dont il n'est pas question.

Nous sommes plus qu'un « ami de l'École » dans une relation intergénérationnelle, nous sommes et surtout, par notre indépendance, de plus en plus médiateurs, dans nos fonctions officielles inscrites dans le Code de l'Éducation. N'est-ce pas là un critère « ***pour une école de la confiance*** » ?

Nous exerçons notre mandat dans le cadre de notre fonction officielle. Notre indépendance et notre impartialité sont reconnues dans notre rôle de **coordinateurs** et, aujourd'hui plus qu'hier, dans celui de **médiateurs** entre l'École, la commune, les parents d'élèves et l'administration de l'Éducation nationale. Nous représentons le regard, la présence engagée et active de la société civile dans l'École. Nous n'avons pour seul objectif que l'**intérêt des enfants** et le DDEN est un partenaire essentiel et une personne ressource de l'école.

L'école publique, un enjeu pour la mixité sociale, a un rôle prépondérant au service de l'intégration des jeunes dans la société. Institution de la République, elle contribue à l'instruction et à l'éducation de tous les jeunes. Elle constitue, plus que jamais, un investissement essentiel pour l'avenir de la Nation.

L'Égalité, la Gratuité, la Laïcité sont les fondements de l'École de la République.

Les DDEN continueront à faire preuve de vigilance, d'écoute et d'engagement pour accompagner l'école dans les défis du futur.

Dans la préface de notre « **Vade-mecum** du DDEN » le Ministre Jean-Michel Blanquer a souligné les qualités de notre fonction : « Vos visites régulières dans les écoles vous permettent d'être en prise directe avec les réalités d'une société qui change. C'est pourquoi j'attache toujours une grande attention aux sujets sur lesquels vous nous alertez (...)

L'école a besoin de vous comme de toutes les bonnes volontés pour relever les défis du siècle et demeurer un repère dans notre société ».

Alors, j'ai bon espoir de voir demain les DDEN autorisés à prendre la parole au CDEN, qu'ils soient autorisés à participer au vote.

Pour préserver et développer notre fonction de DDEN, elle doit être intégrée dans la loi, pour contrôler officiellement les établissements (sécurité des élèves, sécurité des bâtiments, la restauration scolaire, les activités périscolaires, etc.), pour développer notre mission de médiation entre tous les acteurs de la communauté éducative et surtout **pour garantir l'intérêt des enfants**.

Pour conclure ce rapport moral, je réaffirme ce que j'ai déjà fait savoir en CA. Vous pouvez me prévenir des manifestations importantes dans vos délégations, si vous avez des préoccupations, je m'engage à toujours vous répondre et à faire mon possible pour vous rencontrer.

Merci à tous de votre attention.

3 - Statuts les changements importants.

Il n'y avait pas adéquation entre nos statuts (qui n'étaient pas déposés) et notre façon de fonctionner. Les membres du Conseil d'Administration étaient les présidents des différentes délégations, qui eux, étaient le plus souvent élus pour quatre ans, l'année du renouvellement quadriennal des DDEN. Nous l'avons officialisé en déclarant nos nouveaux statuts en préfecture. Ils ont été rédigés en accord avec ceux de la Fédération Nationale des DDEN. Voici les changements opérés

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

ARTICLE VII - L'Union est administrée par un Conseil d'administration, comprenant les présidents de chaque délégation, élus en leur sein, tous les 4 ans, l'année des renouvellements des mandats des DDEN (en 2021, en 2025, etc.) et rééligibles.

Le Conseil d'administration élit, au scrutin secret, en son sein, un Bureau formé :

d'un Président, de trois Vice-Présidents, d'un Secrétaire, d'un Trésorier. de membres chargés de fonctions particulières (ex : vérificateurs aux comptes ...).

Le Bureau est renouvelable selon les mêmes modalités que les présidents des délégations, tous les 4 ans, l'année des renouvellements des mandats des DDEN (en 2021, en 2025, etc.) Pour chaque renouvellement du bureau, il sera demandé par le président s'il y a des candidatures pour chacun des postes. En cas de démission d'un des

membres du bureau, il est remplacé au Conseil d'administration suivant par appel à candidature et par vote de ses membres au scrutin secret. Il se réunit sur convocation du Président ou à la demande du 1/4 de ses membres. Toutes les fonctions sont non rémunérées.

4 - Les motions

Trois motions ont été présentées et discutées en CA. Elles sont aujourd'hui soumises au vote de l'Assemblée générale afin d'être présentées avec votre accord au congrès de Rennes, les 14, 15 et 16 juin.

Le CA a validé les candidatures de Geneviève Teytaud et moi-même pour représenter la section, les Deux-Sèvres disposant de 2 mandats. André Rongière, notre trésorier, membre du bureau à la fédération siègera à ce titre.

Motion 1 :

Nous demandons une pleine reconnaissance du DDEN en lui accordant le statut de membre à part entière du CDEN. Modification qui lui donnerait le droit de vote, la possibilité de faire une déclaration préalable et d'intervenir librement dans le débat.

Siégeant au conseil d'école, nous demandons, à ce titre à devenir membres des CTSD préparant le CDEN pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires (premier et second degrés).

Motion 2 :

Défenseurs de l'Ecole Publique, nous devons dénoncer toute réforme ou loi visant à favoriser les écoles privées confessionnelles sous contrat avec l'Etat. Au mépris de la loi de 1905 sur la laïcité, ces institutions n'ont eu de cesse d'obtenir des politiques un statut qui les place à égalité avec l'enseignement public.

Aujourd'hui, le ministre de l'Education Nationale modifie l'âge légal d'instruction. Une mesure qui va obliger les communes à financer l'accueil des tout petits dans les écoles privées. On parle de 150 millions à l'échelle du pays. Effets pervers : de l'argent qui manquera à d'autres budgets, une baisse du recrutement dans le public. Faut-il rappeler que l'on n'enseigne pas la fraternité du vivre ensemble quand l'enseignement est fondé et organisé sur un entre soi communautaire.

" La laïcité est la clé de voûte de l'édifice républicain ", plus que jamais nous devons nous garder de ceux qui prônent « un simple toilettage » qui pourrait s'avérer être un nouveau tsunami pour l'Ecole et les associations culturelles.

Motion 3 :

Nous avons soutenu la semaine scolaire de 4 jours $\frac{1}{2}$. Cette organisation est aujourd'hui remise en cause. Il nous semble important de réfléchir avec les enseignants à l'organisation du temps scolaire. Envisager ce que pourrait être demain la journée d'école : périodes de travail, pauses, méridienne en particulier.

La préoccupation de l'optimisation du temps scolaire, parfois avec un souci économique, ne doit pas nous faire oublier que nous devons rester vigilants à ce que le souci prioritaire soit celui d'offrir une scolarisation dans les meilleures conditions d'accueil et d'encadrement.